



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) ↗

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas							
Date de réception :	0	6	/	0	5	/	2
Dossier complet le :	1	8	/	0	9	/	2
N° d'enregistrement :	2024-7854						

1 Intitulé du projet

Construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1 MWc

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ferme Solaire

Raison sociale

Ferme Solaire SAS

N° SIRET

9 0 8 6 1 5 1 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Chapus

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Ouvrage de production d'électricité solaire à partir de l'énergie solaire	Installations d'une puissance de 990 kW. Le projet ne relève pas de rubriques issue de nomenclature ICPE ou IOTA.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un parc photovoltaïque au sol.
Le terrain objet de la demande a une surface cadastrale de 10 000 m².
On installera 1490 modules de 670wc de puissance unitaire.
Le projet a une emprise au sol de 4 622m². (surface projetée des panneaux)
Pour le bon fonctionnement de la centrale un poste de transformation et de livraison sera implanté sur le site. Ce poste aura une surface de 20m².
Une citerne incendie sera également implantée pour une surface de 60m².

4.2 Objectifs du projet

Valoriser sans aucun impact polluant direct un terrain non exploité.
L'électricité produite sera injectée sur le réseau public d'électricité.
La vente de l'électricité produite permettra le financement du projet.
Il permettra de produire une électricité locale, verte, durable et décarbonée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain n'aura pas besoin d'être nivelé car ce type de structure permet de s'adapter au terrain. La durée des travaux est de 4 à 6 mois. Ils auront lieu en dehors des périodes de reproduction de la faune environnante (automne-hiver). Les eaux pluviales seront traitées naturellement. Une étude de sol avec des tests d'aptitudes à la perméabilité sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.

Au vu de l'état initial du site, l'écoulement du terrain des eaux pluviales restera inchangé. Le projet n'imperméabilisera le sol.

Les structures porteuses seront pré-assemblées en usine et montées sur le site, les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore sachant que :

- Le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage.
- Les travaux seront réalisés en une seul phase. Pas de travaux pendant les jours fériés et le week-end.
- L'emplacement de la base vie ainsi que la zone de stockage sera défini avec le propriétaire du site et sera en retrait de l'emprise publique.

Pour la gestion des déchets, un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité.

Une clôture en grillage (2m de hauteur et 490m de linéaire) sera mise en place afin d'empêcher l'accès aux grands mammifères et assurer la sécurité, tout en favorisant la nidification des oiseaux grâce à une double clôture en haies vives (hauteur de 2,5m) sur la totalité du périmètre du projet (annexe 5). Les mailles du grillage seront de 55mm avec des passages à petites faunes réguliers. Un décompactage des sols est prévu après le passage des engins pendant la phase des travaux. Un labourage et une reprise de la végétation naturelle sont envisagés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le parc photovoltaïque nécessite environ une visite de maintenance préventive par mois pour les onduleurs et PTR, et à chaque fois que nécessaire en cas d'événement exceptionnel. Les panneaux sont entretenus annuellement. Le site sera défriché régulièrement. L'exploitant s'engage à maintenir le terrain en Etat. La cryogénérisation sera utilisée pour le lavage des panneaux en période de sécheresse. La production est suivie en temps réel via un serveur, des caméras permettront de surveiller les installations.

A l'obtention des autorisations d'exploitation, un bail emphytéotique de 40 ans sera conclu avec le propriétaire du site et la société FERME SOLAIRE. En fin d'exploitation, tous les aménagements seront démantelés, les panneaux solaires seront récupérés afin d'être recyclés. Le terrain sera remis en son état d'origine.

Une partie des aménagements annexes sera à l'origine d'une imperméabilisation très limitée des terrains du projet : le poste de transformation, le poste de livraison et le local technique. La piste lourde sera limitée à 10 m autour de ces zones. Elle sera en graviers concassés avec une profondeur de 50 cm.

Les pistes légères, périphériques ou intérieures, ne présentent pas de revêtement imperméabilisant et permettront l'accès aux locaux techniques. La largeur des pistes sera de 6 m. Les pistes légères seront en graviers concassés (profondeur 5 cm).

Les tables couvertes de panneaux photovoltaïques ne sont pas un facteur d'imperméabilisation supplémentaire. La disposition des panneaux est telle que les précipitations peuvent s'écouler vers le sol par les espaces situés entre les modules (plusieurs centimètres) et entre les rangées (4 mètres), limitant significativement la formation d'une zone préférentielle soumise à l'érosion. Les panneaux seront fixés avec des pieux battus jusqu'à 2.5m.

Le projet ne nécessite pas d'abattre des arbres ou d'arracher des haies afin de créer des accès au site en phase travaux et phase d'exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet sera soumis à une déclaration préalable de travaux.

Le site n'a pas été utilisé à des fins agricoles durant les dernières années. Il n'y a donc pas de répercussions pour l'activité actuelle.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique du projet	Valeurs
Emprise au sol du projet (tables photovoltaïques + local technique + poste de livraison + poste de transformation)	5871 m ²
Surface plancher (local technique + poste de livraison + poste de transformation)	49 m ²
Hauteur point bas / haut des structures	0.80 m x 3.5 m
Pistes : légères (graviers concassés profondeur 5m) (6m largeur x 350m longueur)	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LA BUTTE

Localité : BOURNEZEAU

Code postal : 8 5 4 8 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone A - Le projet est compatible avec le règlement d'urbanisme. Il ne porte à pas préjudice aux activités agricoles, à l'environnement et aux zones humides.

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou II. La ZNIEFF I « VALLÉE DE LA DOULAYE » est située à 2.2km. Elle couvre une superficie de 293 hectares. La ZNIEFF II « VALLEE DU LAY ET BOIS DE LA REORTHE A SAINT-VINCENT-PUYMAUFRAIS » est située à 227m. Elle couvre une superficie de 1480 hectares. Elles concernent un ensemble de milieux aquatiques et riverains. Elles renferment une flore et une faune variées, avec notamment des plantes aquatiques, des poissons, des crustacés, des insectes, des
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques?z1=Uchizy+%2871550%29&pos=
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone n'est pas couverte pas un arrêté de protection de biotope. Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope se trouve dans un rayon de 10km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de littoral: https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques?z1=Uchizy+%2871550%29&pos=
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe supplémentaire n°3 : le projet ne se situe pas dans un PNR. Le PNR le plus proche est le « Marais Poitevin » situé à 7.5km. Il mesure 198 188,656Ha.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PEB ne se trouve à proximité du site (rayon 10km)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ne se situe à proximité du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone couverte pas un PPRN ou PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humain ou d'eau minérale naturelle
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans un site inscrit

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site NATURA 2000. La Natura 2000 la plus proche est à 9.33km. Il s'agit de la « Plaine calcaire du sud Vendée ». Elle couvre 6 701 ha et s'étale sur 11 communes. La plaine céréalière du sud Vendée est un des derniers endroits où se reproduit l'Outarde canepetière en Vendée. Le secteur est également intéressant pour la reproduction du Busard cendré, de l'Oedicnème criard, de la Pie-grièche écorcheur et le Moineau soulcie.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas à proximité d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls travaux de terrassement concernent les locaux techniques.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune implantation de remblai ne sera nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de chantier : livraison des structures porteuses des ombrières des panneaux photovoltaïques et du cablage nécessaire au raccordement électrique. Cette phase dure 4 à 6 mois et les périodes d'automne/hiver sont privilégiées.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exception pendant la phase de chantier : le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le weekend.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exception pendant la phase de chantier, lors de la mise en place des structures porteuses. Les horaires et périodes de chantier seront définies et adaptées en concertation avec les riverains. Les structures porteuses seront pré-assemblées en usine et montées sur site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage du site en phase chantier sera indispensable. Cet éclairage sera notamment nécessaire en début et fin de journée en période hivernale. Il sera donc saisonnier.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étant donné le caractère ponctuel de la phase travaux, l'impact du projet sur le microclimat local est considéré comme négligeable. Le risque lié aux pollutions atmosphériques est jugé modéré en phase travaux en raison de la taille du chantier et le risque d'envol de poussière est également jugé modéré. L'impact sur la qualité de l'air est donc considéré comme modéré. Les impacts sur la qualité de l'air sont jugés négligeables en phase exploitation. Les impacts sur le climat sont jugés très faibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise à part du fourrage (pour l'entretien), il n'y a aucune activité agricole sur le terrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les effets négatifs notables du projet sur l'environnement sont minimes et sont essentiellement dus à la phase travaux, les éléments suivants permettront de les éviter ou de les réduire :

- gestion des déchets par un tri sélectif sur chantier
- adaptation de la phase chantier
- utilisation d'engins récents entretenus et répondant aux normes en vigueur
- haies vives

Le parc solaire engendrera un très faible dérangement des espèces en phase exploitation. Le risque de destruction d'individus est lui aussi considéré comme faible.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ferme Solaire envisage des mesures pour minimiser son impact sur la faune locale. Les aménagements tels que des passages dans le grillage pour la petite faune, des nichoirs et des hôtels à insectes, sont autant de moyens concrets de soutenir la biodiversité. Ces mesures visent à créer des habitats artificiels favorables à la faune locale, à encourager la nidification d'oiseaux, la reproduction d'insectes pollinisateurs et à fournir des refuges pour les petits animaux. Les répercussions sur la faune et la flore seront limitées et se concentreront principalement pendant la période des travaux, qui devrait s'étaler sur environ six mois.

La volonté de Ferme Solaire de protéger au maximum la biodiversité sur le site démontre un engagement fort en faveur de la responsabilité environnementale. En intégrant des aménagements écologiques et en s'efforçant de minimiser les perturbations sur les espèces et les habitats avoisinants, Ferme Solaire cherche à contribuer activement à la préservation de la biodiversité locale et à maintenir l'équilibre écologique de la région, tout en développant son projet solaire de manière durable et respectueuse de l'environnement.

La faune et la flore bénéficieront de la conversion de ce terrain en centrale photovoltaïque. Des zones exemptes d'interventions humaines seront aménagées, offrant à la faune et la flore l'opportunité de prospérer au sein de ces espaces.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet n'augmentera pas les risques sur l'environnement.

En effet le projet intègre et prend en compte les différents risques. Il se situe en dehors de toute zone soumise aux aléas. Il se situe également hors de toute zone classée ou protégée.

Le chantier respectera une charte de chantier verte et n'entraînera pas de pollution. Il n'y a pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillements et pas de pollution des eaux souterraines.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Schéma de principe des écoulements d'eaux pluviales sur les panneaux – effets des structures supportant des panneaux disjoints
2	Plan de raccordement au poste HTA/BT
3	Emplacement du site par rapport aux territoires protégés (enjeux environnementaux, milieux humides, enjeux patrimoniaux)
4	Risques identifiés à proximité du site
5	

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom FOILLARD

Prénom Hortense

Qualité du signataire Directrice du développement

À Aix-en-Provence

Fait le 1 8 / 0 9 / 2 0 2 4

Hortense Foillard
Signature numérique de Hortense Foillard
Date : 2024.09.18
14:50:43 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)